

## **ADDENDUM**

### **PROCES-VERBAL DU COMITE DE DIRECTION**

**Réunion en visio-conférence du samedi 21 novembre 2020**

Présidence : **M. David Blattes**

Présents : **M<sup>mes</sup> Amandine Doblàs - Meriem Ferhat ; MM. Yvon Arnal - Mazouz Belgharbi - Frédéric Caceres - Joseph Cardoville - Stéphan De Felice - Jean-Louis Denizot - Khalid Fekraoui - Hervé Grammatico - Paul Grimaud - Frédéric Gros - Guillaume Maille - Didier Mas - Guy Michelier - Alain Negre.**

Excusés : **MM. Olivier Simorre- Alain Masini - Sylvain Palhies**

Assiste à la réunion : **MM. Vincent Bosc.**

**Important : les présentes décisions sont susceptibles d'appel conformément à l'article 11.3.3 du règlement intérieur de la ligue & l'article 14 du règlement intérieur du District de l'Hérault de Football, dans un délai de sept jours devant la commission supérieure d'appel de la Ligue d'Occitanie.**

**A titre indicatif, il fallait lire:**

## **COMITE DE DIRECTION**

**L'Officiel n° 16 du 26 novembre 2020 - Procès-verbal du 21 novembre 2020**

### **ADDENDA**

- **Montant des amendes disciplinaires**

M. MAS rappelle le montant des amendes disciplinaires en vigueur.  
Il est décidé de reconduire pour la saison 2020/21 le même montant que la saison écoulée.

## BAREME DES AMENDES DISCIPLINAIRES LIEES AU MOTIF – DISTRICT

Victime Motif disciplinaire	Auteur	Joueur		Entraîneur/éducateur/dirigeant/ personnel médical	
		À officiel	À joueur/ entraîneur/éducateur/ dirigeant/public	À officiel	À joueur/ entraîneur/éducateur/ dirigeant/public
Avertissement (Art.1)			11 €		
Exclusion (Art.1)			30 €		
Anéantissement d'une occasion de but (Art. 2)					
Faute grossière (Art. 3)					
Comportement excessif/déplacé (Art. 4)					
Comportement blessant (Art. 5)	17 €			17 €	17 €
Comportement grossier/injurieux (Art. 6)	17 €			34 €	20 €
Comportement obscène (Art. 7)	34 €			50 €	20 €
Comportement intimidant/menaçant (Art. 8)	50 €			85 €	30 €
Comportement raciste/discriminatoire (Art. 9)		100 €		100 €	
Bousculade volontaire (Art. 10)	85 €			100 €	20 €
Tentative de brutalité/de coup (Art. 11)	85 €			100 €	20 €
Crachat (Art. 12)	100 €		85 €	100 €	85 €
Acte de brutalité/coup sans blessure ou blessure uniquement observée par un arbitre (Art. 13.1)	150 €		50 €	150 €	50 €
Acte de brutalité/coup avec blessure constatée par certificat médical (Art. 13.2)	150 €		50 €	150 €	50 €
Acte de brutalité/coup avec ITT ≤ 8 jours (Art. 13.3)	150 €	Au cours de la rencontre : 100 €		170 €	
		En dehors de la rencontre : 150 €			
Acte de brutalité/coup avec ITT > 8 jours (Art. 13.4)	300 €	Au cours de la rencontre lors d'une action de jeu : 120 €		200 €	
		Au cours de la rencontre hors action de jeu : 200 €			
		En dehors de la rencontre : 200 €			

## BAREME DES AMENDES DISCIPLINAIRES LIEES A LA DUREE DE LA SANCTION – DISTRICT

Durée		Sanctions financières
1 match		0 €
2 matchs		0 €
3 matchs	1 mois	0 €
4 matchs		0 €
5 matchs		0 €
6 matchs	2 mois	0 €
7 matchs		0 €
8 matchs		0 €
9 matchs	3 mois	10 €
10 matchs		10 €
11 matchs		10 €
12 matchs	4 mois	30 €
13 matchs		30 €
14 matchs		30 €
15 matchs	5 mois	60 €
16 matchs		60 €
17 matchs		60 €
18 matchs	6 mois	100 €
19 matchs		100 €
20 matchs		100 €
21 matchs	7 mois	110 €
22 matchs		110 €
23 matchs		110 €
24 matchs	8 mois	120 €
25 matchs		120 €
26 matchs		120 €
27 matchs	9 mois	130 €
28 matchs		130 €
29 matchs		130 €
30 matchs	10 mois	140 €
31 matchs		140 €
32 matchs		140 €
33 matchs	11 mois	150 €
34 matchs		150 €
35 matchs		150 €
36 matchs	12 mois/1 an	160 €
	18 mois	220 €
	24 mois/2 ans	280 €
	30 mois	340 €
	36 mois/3 ans	350 €
	4 ans	370 €
	5 ans	390 €
	6 ans	410 €
	10 ans	430 €

**Les amendes disciplinaires liées au motif et celles liées à la durée de la sanction sont cumulables.**

## SANCTIONS RELATIVES AU COMPORTEMENT SUR LE TERRAIN – DISTRICT

### 1 - JETS DE PROJECTILES NON DANGEREUX\* ET UTILISATION ET DÉTENTION DE CIERGES MAGIQUES

Éléments constitutif(s) de la ou les infraction(s)		Sanction(s) de référence Club(s) responsable(s)
Utilisation et détention & jet en direction de : aire de jeu, joueur, dirigeant ou public	Sans arrêt ou arrêt momentané de la rencontre	Amende
	Arrêt définitif	Retrait de 1 point
Jet sur : aire de jeu, joueur, dirigeant ou public	Sans arrêt ou arrêt momentané de la rencontre	Amende
	Arrêt définitif	Retrait de 2 points
Jet en direction d'un officiel	Sans arrêt ou arrêt momentané de la rencontre	Amende
	Arrêt définitif	Retrait de 1 point
Jets sur officiel	Sans arrêt ou arrêt momentané de la rencontre	Retrait de 1 point
	Arrêt définitif	Retrait de 3 points

\* Un projectile non dangereux est un objet qui de par sa nature ne peut porter atteinte à l'intégrité physique de la personne qui en est la cible (bouteille en plastique vide, boulette de papier, etc.)

Les sanctions relatives aux jets de projectiles et à l'utilisation d'articles pyrotechniques en dehors de la rencontre sont fixées par rapport aux sanctions prévues dans les cases « sans arrêt ou arrêt momentané de la rencontre » et « arrêt définitif », en fonction des éléments constitutifs et de la gravité des infractions.

**2 - JETS DE PROJECTILES DANGEREUX\***  
**ET UTILISATION ET DÉTENTION D'ARTICLES PYROTECHNIQUES**

Éléments constitutif(s) de la ou les infraction(s)		Sanction(s) de référence Club(s) responsable(s)	
Utilisation et détention & jet en direction : aire de jeu, joueur, dirigeant ou public		Sans arrêt ou arrêt momentané de la rencontre	Amende
Jets sur : aire de jeu, joueur, dirigeant ou public Jets en direction d'un officiel	Pas de blessure constatée par un certificat médical	Sans arrêt ou arrêt momentané de la rencontre	Amende
		Arrêt définitif	Retrait de 1 point
	Avec blessure constatée par un certificat médical	Sans arrêt ou arrêt momentané de la rencontre	Retrait de 3 points
		Arrêt définitif	Retrait de 5 points
Jet en direction d'un officiel		Sans arrêt ou arrêt momentané de la rencontre	Amende
		Arrêt définitif	Retrait de 2 points
Jets sur officiel	Pas de blessure constatée par un certificat médical	Sans arrêt ou arrêt momentané de la rencontre	Retrait de 1 point
		Arrêt définitif	Retrait de 3 points
	Avec blessure constatée par un certificat médical	Sans arrêt ou arrêt momentané de la rencontre	Retrait de 5 points
		Arrêt définitif	Retrait de 5 points

\* Un projectile dangereux est un objet qui de par sa nature peut porter atteinte à l'intégrité physique de la personne qui en est la cible (cailloux, portable, pile, arme par nature ou par destination, etc.)

### 3 - ENVAHISSEMENT DU TERRAIN

Éléments constitutif(s) de la ou les infraction(s)			Sanction(s) de référence Club(s) responsable(s)	
Pendant la rencontre	Sans conséquence pour les joueurs, dirigeants et/ou officiels		Amende	
	Agression des joueurs ou dirigeants	Sans blessure constatée par un certificat médical	Sans arrêt ou arrêt momentané de la rencontre	Retrait de 1 point
		Avec blessure constatée par un certificat médical		Retrait de 3 points
		Sans blessure constatée par un certificat médical	Arrêt définitif de la rencontre	Retrait de 3 points
		Avec blessure constatée par un certificat médical		Retrait de 5 points
	Agression d'un officiel	Sans blessure constatée par un certificat médical	Sans arrêt ou arrêt momentané de la rencontre	Retrait de 1 point
		Avec blessure constatée par un certificat médical		Retrait de 5 points
		Sans blessure constatée par un certificat médical	Arrêt définitif de la rencontre	Retrait de 5 points
Avec blessure constatée par un certificat médical		Exclusion ou rétrogradation		
Après la rencontre	Sans conséquence pour les joueurs, dirigeants et/ou officiels		Amende	
	Agression des joueurs ou dirigeants	Sans blessure constatée par un certificat médical	Retrait de 3 points	
		Avec blessure constatée par un certificat médical	Retrait de 5 points	
	Agression d'un officiel	Sans blessure constatée par un certificat médical	Retrait de 5 points	
		Avec blessure constatée par un certificat médical	Exclusion ou rétrogradation	

**Les sanctions de ces tableaux ne sont pas exclusives de celles visées à l'annexe 2 des Règlements Généraux.**

\*\*\*

**La résolution est adoptée à l'unanimité.**

Le Président,  
**David Blattes**

Le Secrétaire,  
**Joseph Cardoville**